



Bruxelles, le 27.6.2007
SEC(2007) 856

**DOCUMENT COMMUN DE LA COMMISSION ET DU SECRÉTARIAT DU
CONSEIL**

Au-delà de Lisbonne

Assurer le bon fonctionnement du partenariat stratégique UE-Afrique

{COM(2007) 357 final}

DOCUMENT COMMUN DE LA COMMISSION ET DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL

Au-delà de Lisbonne

Assurer le bon fonctionnement du partenariat stratégique Ue-Afrique

1. UNE VISION COMMUNE

Le sommet UE-Afrique qui se tiendra à Lisbonne démontrera qu'aujourd'hui, l'Europe a de l'Afrique une **conception différente** d'il y a dix ans. En effet, l'Europe appréhende mieux la diversité, les problèmes et les défis propres à l'Afrique, mais aussi, de plus en plus, les perspectives qu'elle offre aussi bien aux Africains qu'aux Européens.

Cette nouvelle conception est conforme à la réalité. La place qu'occupe l'Afrique dans le monde connaît une évolution spectaculaire sous l'effet des nouvelles constellations géopolitiques et des nouveaux intérêts politiques et économiques qui viennent se combiner avec les effets de la mondialisation, lorsqu'ils n'en sont pas le résultat. Tant les pays africains que les organisations sous-régionales et continentales africaines se trouvent confrontés à de nouvelles possibilités et à de nouvelles difficultés. Ces dernières années, le continent a pris des mesures importantes pour réagir dans un contexte en pleine mutation. Les gouvernements et les sociétés d'Afrique se sont ouverts; ils sont devenus plus démocratiques et compétitifs. De nouvelles structures régionales sont apparues et des structures existantes ont été renforcées, se voyant assigner de nouveaux objectifs et des ressources accrues.

L'éventail des partenaires internationaux avec lesquels les pays et les organisations mais aussi le secteur privé et la société civile d'Afrique peuvent nouer des relations s'est considérablement élargi, ce qui constitue une évolution significative. Non seulement l'Europe, mais aussi de nombreux autres pays et régions fournissent une aide et s'engagent sur les fronts économique, politique et de la sécurité. Les États-Unis vont mettre en place un commandement militaire pour l'Afrique, qui sera vraisemblablement situé sur le continent africain. La Chine devient rapidement un partenaire commercial et un investisseur majeur. L'Inde, le Brésil, la Malaisie et d'autres suivent le mouvement.

L'Europe et l'Afrique entretiennent de longue date des liens sur le plan politique ainsi que dans les domaines du développement et de la culture, de sorte que l'on peut qualifier leurs relations de privilégiées. De plus en plus, les Européens découvrent et définissent des **intérêts communs de l'UE** en Afrique dans les domaines de la gouvernance démocratique, de la sécurité, de l'énergie, de la lutte antiterroriste, du changement climatique, de la gestion des migrations, etc; parallèlement, ils continuent de soutenir les efforts consentis par l'Afrique pour atteindre les **objectifs du Millénaire pour le développement** d'ici 2015 et faire face aux crises et aux conflits, à la mauvaise gouvernance et le, cas échéant, aux situations de fragilité. L'UE procède à l'élaboration des politiques importantes pour faire face à la plupart de ces défis. À cet égard, la stratégie de l'UE pour l'Afrique de 2005 constitue une étape majeure. L'UE a continué d'élargir sa conception commune de la politique de développement. Désormais, les programmes d'aide sont également conçus pour résoudre des problèmes tels que les conflits et les situations d'instabilité, et ils comportent des volets commerciaux, environnementaux et humanitaires. L'UE commence à appliquer les instruments d'aide

différemment et de manière plus efficace et souple, ainsi qu'en témoignent la création de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, l'instrument de stabilité, la politique commerciale et l'initiative en matière de gestion des affaires publiques, mais aussi le recours croissant au dialogue politique, à la diplomatie ainsi qu'aux instruments de gestion civile ou militaire des crises.

Toutefois, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes en Europe ni des besoins réels en Afrique en dépit des nombreux efforts et d'investissements considérables. Cela s'explique par le nombre élevé d'acteurs et d'instruments en présence. Il faut surtout que l'UE se rapproche de ses partenaires en Afrique; elle doit être en mesure non seulement d'écouter et de comprendre, mais aussi d'instaurer un dialogue et faire connaître les intérêts et les préférences de l'Europe. L'UE doit donc **reconstruire** ses relations avec l'Afrique, de manière proactive et en partenariat, compte tenu des considérations qui suivent.

- Nous devons s'affranchir des schémas du type bailleurs de fonds/bénéficiaires. Le futur partenariat doit être axé sur des **intérêts et des avantages mutuels et complémentaires** définis conjointement.
- Dans le cadre de l'aide que nous octroyons et des politiques que nous menons en matière de développement, nous devons continuer d'axer nos travaux sur des approches prévoyant, pour l'Afrique, un rôle moteur et une maîtrise du processus. Nous devons consolider et soutenir la **responsabilité première des gouvernements africains** ainsi que des organisations internationales ayant reçu un mandat en matière de paix et de sécurité, de gouvernance démocratique, de respect des droits de l'homme et de développement économique et social.
- Nous devons reconnaître sans réserve l'**Union africaine** en tant que partenaire naturel de l'UE, en tenant compte du rôle que jouent les organisations sous-régionales en tant qu'organes constitutifs de l'UA. Le nouveau partenariat avec l'Afrique ne se limite pas à un partenariat avec l'UA; toutefois, s'il n'englobait pas l'UA, le partenariat avec l'Afrique serait privé de son orientation à long terme en matière d'intégration politique et économique. Le dialogue politique avec l'Afrique doit être centré sur l'UA.
- Nous devons promouvoir des **approches en faveur de l'Afrique tout entière** afin de répondre à son aspiration de trouver des réponses régionales et continentales à certains des principaux défis auxquels elle est confrontée. Nous devrions travailler avec l'ensemble des parties concernées afin d'assurer une coordination et des synergies accrues entre les cadres institutionnels de coopération existants et d'œuvrer pour leur adaptation progressive.
- Nous devons identifier mieux et plus rapidement ce qui fait l'interdépendance entre les peuples d'Europe et d'Afrique et quels sont leurs intérêts communs en ce qui concerne les **dossiers d'envergure mondiale** et œuvrer en conséquence dans les enceintes compétentes pour faire en sorte que la mondialisation profite à tous.
- Nous devons apporter des solutions novatrices pour améliorer la participation des citoyens et des institutions démocratiques d'Afrique et d'Europe au partenariat UE-Afrique afin de renforcer globalement les contre-pouvoirs et la **société civile** sur les deux continents.

- Nous devons reconnaître les limites de la coopération au développement et accepter que les conséquences extérieures d'autres politiques de l'UE peuvent avoir une incidence importante sur le développement de l'Afrique. Nous devons, de part et d'autre, améliorer la **cohérence de la politique en faveur du développement**.
- Nous devons, de part et d'autre, veiller à la mise en œuvre des engagements politiques et faire en sorte que les **promesses faites soient suivies d'effets**.
- Nous devons, dans certains domaines de la coopération, faire passer le dialogue du niveau technique au niveau **politique**.

Un sommet UE-Afrique réussi et la stratégie conjointe UE-Afrique permettront de réorienter et renforcer les efforts consentis et d'asseoir les relations entre l'UE et l'Afrique sur de nouvelles bases. L'UE est plus que jamais engagée en faveur de l'Afrique, et la partie africaine est impatiente de savoir si l'Europe est en mesure de lui apporter davantage que par le passé et selon des modalités différentes.

2. UN PARTENARIAT ENTRE EGAUX

En s'appuyant sur cette conception, l'UE devrait s'employer à renforcer le partenariat politique avec l'Afrique et l'UA, à intensifier le dialogue politique et à s'affranchir des relations de type bailleur de fonds/bénéficiaire entretenues par le passé au profit d'un **authentique partenariat entre égaux**, fondé sur des intérêts et des avantages mutuels ou complémentaires.

En concertation avec l'UA, l'UE devrait mettre au point une **architecture institutionnelle** permettant de mener un dialogue intercontinental plus ambitieux et substantiel. Il faudrait notamment instaurer un dialogue au niveau politique le plus élevé avec la tenue, à intervalles réguliers, de sommets entre chefs d'État ou de gouvernement, prévoir la possibilité de tenir des réunions ministérielles sectorielles conjointes, ainsi que resserrer les liens et intensifier les échanges entre les principaux acteurs institutionnels tels que le Parlement européen et le parlement panafricain ainsi que le Comité économique et social européen (CESE) et son homologue africain (CESC). Une mesure essentielle consisterait à établir une représentation unifiée de l'UE à Addis Abeba.

Il conviendrait par ailleurs que l'UE et l'Afrique, sans se cantonner au niveau des États et des institutions, encouragent également le développement d'un **partenariat axé sur les personnes**, ambitieux et disposant d'une large assise, bénéficiant à tous en Afrique et en Europe. L'objectif devrait consister à instaurer, entre l'UE et l'Afrique, un large réseau de contacts interpersonnels, à tous les niveaux et dans tous les domaines - entre syndicats, universités, organisations de jeunesse, organisations du secteur privé, institutions culturelles et éducatives, etc.

Le partenariat entre égaux se retrouve également dans les **objectifs prioritaires** de notre dialogue et de notre coopération et vise un large éventail de questions, qui seront examinées à différents niveaux de la coopération.

- Pour atteindre certains objectifs, il faut poursuivre et approfondir le modèle traditionnel en vertu duquel l'UE aide l'Afrique à atteindre ses objectifs **internes**, par exemple en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement

(OMD). De fait, aider l'Afrique à atteindre les OMD représentait, et représente aujourd'hui encore l'enjeu premier de la politique extérieure et de la politique de coopération au développement de l'UE à l'égard de ce continent.

- D'autres objectifs, par exemple dans les domaines du commerce, de l'énergie ou de la migration, exigent que les deux parties accordent leurs intérêts mutuels et complémentaires en engageant un dialogue et une coopération politiques intenses sur le plan **bilatéral**.
- En outre, il existe de toute évidence des possibilités de renforcer la coopération sur des objectifs d'envergure **mondiale**, ce qui exige que l'UE et l'Afrique coordonnent leur action et, si possible, parlent d'une seule voix dans les enceintes internationales compétentes. Le changement climatique, la dégradation de l'environnement, l'insécurité mondiale, la criminalité organisée, y compris la traite des êtres humains, les menaces liées aux maladies, l'évolution technologique, la stabilité macroéconomique, la propagation du VIH/sida à l'échelle mondiale, le respect universel des droits de l'homme, le processus de paix au Proche-Orient, etc., ne sont pas des défis africains ou européens mais des questions d'envergure mondiale qui appellent des solutions à l'échelle mondiale. Les deux continents doivent œuvrer de concert et promouvoir ensemble un programme international en vue d'instaurer un véritable multilatéralisme - aux Nations unies et dans les autres enceintes internationales. À terme, ce partenariat mondial pourrait aussi offrir des possibilités de renforcer la coopération avec d'autres acteurs présents en Afrique.

3. PRIORITES

L'orientation du partenariat UE-Afrique lui sera conférée par une stratégie conjointe comprenant quatre grands ensembles de priorités définis dans leurs grandes lignes: 1) paix et sécurité; 2) gouvernance démocratique et droits de l'homme; 3) commerce et intégration régionale, et 4) autres questions clés en matière de développement. Les chapitres qui suivent développent les éventuelles questions de fond dans ces différents domaines.

3.1. Paix et sécurité

L'UE a accompli des progrès importants dans la poursuite d'une politique à l'égard de l'Afrique qui soit proactive, globale et cohérente en faveur de la paix et de la sécurité, et à laquelle sont associés le Conseil, la Commission et les États membres, tant individuellement que collectivement. Sous la conduite de l'UA, l'**Architecture africaine de paix et de sécurité** prend forme. Les accords de paix parrainés au niveau régional constituent aujourd'hui la règle sur le continent, et la plupart des pays africains connaissent la paix et la stabilité. Les mécanismes africains de maintien et de consolidation de la paix sont en voie de renforcement. L'UE a été un partenaire clé aux côtés des pays africains pour contribuer à créer des conditions propices à la stabilité, et aux côtés de l'UA et des organisations sous-régionales pour les aider à mettre en oeuvre leur programme ambitieux en faveur de la paix et de la sécurité. L'UE est devenue un partenaire politique qui œuvre afin que l'Afrique joue un rôle de premier plan pour résoudre les crises et les conflits africains. Il existe ainsi un terrain fertile sur lequel l'UE et l'Afrique peuvent s'appuyer pour renforcer leur coopération.

Défis communs et défis planétaires en matière de paix et de sécurité

L'une des principales ambitions pour l'avenir devrait consister à instaurer un dialogue renforcé portant non seulement sur les défis en matière de paix et de sécurité en Afrique mais aussi ceux qui se posent en Europe et qui mettent en jeu les intérêts de l'Afrique par le biais, par exemple, de la participation des États africains aux travaux du Conseil de sécurité des Nations unies lorsqu'ils en sont membres. Dans la pratique, l'UE et l'Afrique devraient s'employer systématiquement non seulement à coordonner leurs positions mais aussi à arrêter et à mettre en œuvre des positions communes sur un certain nombre de dossiers internationaux ayant trait à la paix et à la sécurité.

Cette action en commun devrait s'inscrire dans le cadre d'une coopération plus large répondant à la nécessité d'instaurer des conditions plus propices à la paix et à la stabilité ainsi qu'à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits. La coopération au développement et le renforcement de la cohérence des politiques ayant une incidence sur la paix et la sécurité jouent un rôle déterminant à cet égard.

L'UE et l'Afrique doivent approfondir leur dialogue, leur coopération et leur coordination sur les questions touchant à la sécurité mondiale. L'environnement de l'après-guerre froide se caractérise par des frontières de plus en plus ouvertes, et par une interaction entre les aspects internes et externes de la sécurité. La fabrication, le transfert et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions et l'accumulation excessive et la dissémination incontrôlée de ces biens alimentent la violence armée, la criminalité organisée et le terrorisme et sont des facteurs majeurs de déclenchement et de généralisation des conflits et d'affaiblissement des structures étatiques. L'Afrique et l'UE devraient s'employer à conjuguer leur influence politique, afin de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des instruments multilatéraux, régionaux et nationaux pertinents, y compris en soutenant le renforcement approprié des services chargés de l'application de la loi. Elles devraient coopérer pour renforcer l'efficacité du système multilatéral, faire progresser les valeurs communes que sont la démocratie, la gouvernance, l'État de droit et les droits de l'homme et endiguer les menaces qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales, y compris dans d'autres régions du monde, notamment le Proche-Orient.

En outre, l'UE et l'Afrique devront rechercher ensemble des solutions communes aux problèmes auxquels elles sont toutes deux confrontées, par exemple le trafic d'armes légères et de petit calibre, les mines antipersonnel, la migration clandestine, la criminalité organisée, le commerce illicite de ressources naturelles, la dégradation de l'environnement et la sécurité énergétique. Il n'existe dans tous ces domaines aucune solution unilatérale.

Soutien aux priorités et aux capacités de l'Afrique

Compte tenu de leur savoir-faire, de leurs ressources financières et humaines ainsi que de leur expérience régionale multilatérale, l'UE et ses États membres sont bien placés pour apporter à l'UA un soutien durable et encore plus efficace en vue de mettre au point une Architecture africaine de paix et de sécurité performante et opérationnelle. Ces efforts devraient être axés sur la prévention et le règlement des conflits, le renforcement des capacités à long terme, y compris en matière de gestion civile et militaire des crises, une action cohérente et coordonnée en faveur de la Force africaine en attente, ainsi que de la stabilisation et de la reconstruction après les conflits.

Parallèlement au renforcement des capacités, il faut contribuer à assurer un financement adéquat, cohérent et durable pour la mise en place et le fonctionnement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, y compris pour ce qui est des politiques de reconstruction et de développement après un conflit. Un autre défi majeur consiste à assurer un financement durable, prévisible et souple des opérations de maintien de la paix conduites par l'Afrique. La **Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique** illustre bien comment ce soutien pourrait être organisé. Toutefois, afin de garantir la cohérence, la viabilité et la visibilité qui sont nécessaires pour contribuer au financement d'opérations de maintien de la paix conduites par l'Afrique tant du point de vue quantitatif que sur le plan qualitatif, les questions liées aux modalités de répartition de l'effort et à l'octroi d'un soutien additionnel sont essentielles. Il convient que l'UE soutienne l'Afrique dans sa recherche de solutions meilleures au rang desquelles pourraient figurer un instrument de l'UE qui viendrait en complément de la Facilité de soutien à la paix mais aussi, à plus long terme, des dispositions permettant d'obtenir des quotes-parts des Nations unies.

Le Concept de l'Union européenne pour le renforcement des capacités africaines de prévention, de gestion et de règlement des conflits ainsi que les passages pertinents du cadre politique général conjoint de l'UE pour le soutien apporté à la *réforme du secteur de la sécurité* et le *concept de l'UE pour le soutien au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration* sont autant de sources d'informations utiles sur l'assistance fournie par l'UE.

Enfin et surtout, dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'UE et l'Afrique doivent soutenir et promouvoir le rôle de la **société civile**. En effet, la société civile et les acteurs non étatiques jouent un rôle essentiel pour étayer une approche globale des problèmes que soulèvent la prévention des conflits, la paix et la sécurité. Il est nécessaire de recenser les structures, les processus et les sources de financement appropriées permettant d'accorder à la société civile une place plus importante et de mieux exploiter le potentiel qu'elle recèle pour ce qui est des questions touchant à la paix et à la sécurité.

3.2. Gouvernance et droits de l'homme

La promotion de la **gouvernance démocratique** est un élément central du dialogue et du partenariat UE-Afrique. Par conséquent, le partenariat stratégique devrait favoriser l'instauration d'un dialogue ouvert, approfondi et global sur tous les aspects de la gouvernance, notamment les droits de l'homme, les principes démocratiques, l'État de droit, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre la corruption et le renforcement des institutions. Ce dialogue devrait aider les deux parties à définir et arrêter des positions communes sur des questions d'intérêt commun et à entreprendre conjointement des initiatives et des mesures spécifiques, chaque fois que cela est approprié et jugé utile.

Défis communs et mondiaux liés à la gouvernance

À cette fin, il faut avoir recours de manière plus systématique et efficace aux instruments, mécanismes et **modalités de financement** existants. Il convient d'attacher une attention particulière à la coordination des positions au sein des instances internationales, notamment le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Il faudra mener des consultations régulières et approfondies non seulement à Addis-Abeba et à Bruxelles, mais aussi sur place à Genève et New York et partout ailleurs où cela est nécessaire.

Ce dialogue et cette coopération devraient être étendus aux défis que constituent les conflits, les crises et l'instabilité, et déboucher sur une conception commune de la **notion de fragilité**,

en vue de définir d'un commun accord des approches plus efficaces visant à prévenir les situations de fragilité et d'y apporter une réponse.

L'UE et l'Afrique devraient partager leurs meilleures pratiques et diffuser les informations sur la lutte contre la corruption et la fraude et l'élaboration de stratégies de **lutte contre la corruption**. Le dialogue devrait également être axé sur les mesures visant à mettre pleinement en œuvre les instruments relatifs à la lutte contre la corruption qui ont été adoptés au niveau international, sur la lutte contre la corruption et la fraude et sur l'élaboration de stratégies de lutte contre la corruption. Le dialogue devrait également être axé sur les mesures visant à mettre pleinement en œuvre les instruments relatifs à la lutte contre la corruption qui ont été adoptés au niveau international, sur la lutte contre la fraude et sur la promotion d'une gestion transparente et responsable des fonds publics.

L'UE et l'Afrique devraient aussi coopérer afin de renforcer la liberté des **médias** sur le continent et y mettre en place une **société de l'information** accessible à tous. Les deux parties devraient s'attaquer aux images et perceptions (déformées), en encourageant les réformes réglementaires afin d'améliorer l'accès et les interconnexions, promouvoir les contenus, les applications et leur utilisation, en accordant une attention particulière à la dimension hommes-femmes et à la jeunesse.

Dans le domaine de la **gouvernance économique**, la coopération renforcée entre l'UE et l'UA devrait notamment porter sur la lutte contre le commerce illégal des ressources naturelles, y compris par le biais d'initiatives mondiales telles que le processus de Kimberley et l'initiative relative à l'application des réglementations, à la gouvernance et aux échanges commerciaux dans le secteur forestier (FLEGT), ainsi que sur des questions en rapport avec la contrefaçon et le blanchiment des capitaux, la promotion de la bonne gouvernance dans le domaine fiscal, les recettes provenant des ressources naturelles afin de diversifier l'économie et la coopération visant à faciliter le retour dans leur pays d'origine des fonds acquis illégalement. La transparence des paiements des recettes tirées des ressources naturelles devrait être améliorée par une plus grande promotion de l'initiative mondiale pour la transparence du secteur des industries extractives (EITI). Enfin, il conviendrait d'instaurer un dialogue sur les questions macroéconomiques, en particulier pour aider à faire face aux excédents importants de trésorerie dans certains pays.

Enfin, les partenaires africains considèrent que le commerce illégal des **biens culturels** et le retour dans leur pays d'origine des biens culturels acquis illicitement sont des questions importantes, qui continuent d'être abordées lors des dialogues ministériels entre l'UE et l'Afrique. L'UE devrait tenir compte du fait que ces questions constituent une préoccupation majeure pour l'Afrique et réfléchir à la manière dont on pourrait définir une approche plus volontariste qui permette de répondre aux attentes africaines.

La gouvernance démocratique en Afrique

L'UA s'emploie actuellement à mettre en place une nouvelle architecture de gouvernance panafricaine, tandis que l'Afrique renforce ses capacités institutionnelles, publiques et privées, à tous les niveaux – national, régional et à l'échelle du continent. L'UE s'est engagée à soutenir le développement des institutions, le partage des connaissances et le renforcement des capacités. L'appui de l'UE, qui repose sur le dialogue et les mesures d'encouragement, fera fond sur l'approche suivie pour intégrer la gouvernance dans la programmation du 10^e FED, dans le cadre de l'**initiative "Gouvernance"**: un financement additionnel est fourni aux pays partenaires qui se sont engagés à entreprendre des réformes. Le soutien apporté par l'UE

appliquera le principe selon lequel les Africains doivent prendre leur destin en main, y compris au niveau local, et devrait suivre les programmes de travail africains.

Le **Mécanisme africain d'évaluation par les pairs** (MAEP) et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance sont deux illustrations particulièrement prometteuses des programmes de réforme de la gouvernance et des efforts de consolidation de la démocratie déployés sous la responsabilité de l'Afrique. Afin de soutenir le processus du MAEP et la mise en œuvre de la charte précitée, ainsi que, plus généralement, l'architecture panafricaine de gouvernance, l'UE devrait créer un instrument qui tienne compte de l'expérience positive acquise dans le cadre de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et combine une maîtrise affirmée de l'Afrique dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre des programmes avec des dispositions prévoyant une participation stratégique et politique de l'UE. Un soutien et une collaboration spécifiques sont prévus avec la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et le parlement panafricain.

L'UA et l'UE œuvreront ensemble pour soutenir la tenue d'élections démocratiques respectant les normes internationales et régionales sur l'ensemble du continent, y compris dans le cadre de l'assistance et de l'observation électorales; à cette fin, elles s'efforceront de renforcer le rôle de l'UA et des organisations régionales dans l'observation électorale conformément à la déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections approuvée par les Nations unies, et dans l'élaboration d'outils qui peuvent faciliter ce processus.

3.3. Commerce et intégration régionale

L'intégration régionale est une condition indispensable pour créer des marchés plus grands et plus intégrés qui, associés à une convergence renforcée des réglementations, contribueront à attirer les investissements, accroître les capacités de production et, par conséquent, favoriser une croissance économique durable. L'Afrique devrait progresser sur l'échelle de la valeur ajoutée et devenir moins dépendante des matières premières et des produits transformés simples. L'élément fondamental qui doit permettre d'y parvenir est le développement du secteur privé, soutenu par les investissements étrangers, dans le but de renforcer l'offre de l'économie africaine. Des réseaux d'infrastructures physiques sont également nécessaires, que ce soit pour la circulation des personnes, des marchandises ou des informations, ainsi que pour l'intégration des échanges commerciaux, afin de renforcer les flux commerciaux à la fois Sud-Sud et Nord-Sud.

Le développement du secteur privé

Le développement du secteur privé devrait être étayé par des **stratégies africaines appropriées de croissance économique** visant à maintenir la stabilité macroéconomique, favoriser les réformes et l'harmonisation des réglementations, lutter contre la fraude, la corruption et la criminalité organisée, protéger la propriété intellectuelle et assurer le respect de ses normes et promouvoir les codes en matière d'investissement ainsi que les systèmes de garanties. La coopération entre l'UE et l'Afrique devrait contribuer à la mise en place d'un cadre juridique pour les entreprises stable, efficace et harmonisé, et sans obstacles administratifs superflus, tout en encourageant la **responsabilité sociale des entreprises**. Elle devrait aussi renforcer les services d'appui aux entreprises et améliorer l'accès au crédit, notamment pour le passage de certaines activités du secteur informel au secteur formel, ce qui contribuerait également dans une très large mesure à accroître la participation des femmes à l'économie formelle. Le **forum des entreprises UE-Afrique** a pour objectif de faire se

rencontrer les entrepreneurs et les investisseurs publics et privés tant européens qu'africains afin de débattre des moyens d'améliorer l'environnement des investissements et des entreprises et de faire mieux connaître les opportunités commerciales présentes en Afrique.

Infrastructures

Le développement des réseaux d'infrastructures est encouragé par le Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures adopté en 2006, qui définit la stratégie pour assurer l'**interconnectivité** à travers le continent et ses différentes régions, ainsi que celle de la fourniture de services d'infrastructures.

En ce qui concerne les **transports**, le partenariat pour les infrastructures vise à accroître l'**interconnectivité** en améliorant les **infrastructures** le long des corridors de transport routier transafricains et au sein des réseaux routiers et ferroviaires régionaux associés. Il prévoit également le renforcement de l'efficacité des services portuaires, et des mesures de soutien pour améliorer la sécurité et la sûreté aériennes¹ et maritimes. En soutenant la suppression des obstacles non physiques à la libre circulation des marchandises, des services et des personnes dans le cadre d'une mise en œuvre plus rigoureuse des protocoles régionaux, le partenariat vise à améliorer les **services de transport**.

Dans le domaine des **technologies de l'information et des communications (TIC)**, le partenariat vise à combler la fracture numérique qui limite l'accès aux services Internet et de téléphonie modernes. Il devrait se pencher sur l'harmonisation des cadres politiques et réglementaires, les investissements dans les infrastructures à large bande et le soutien aux services en ligne non commerciaux.

Parallèlement, des efforts similaires devraient être déployés pour s'attaquer à la fracture **scientifique**. Il conviendrait de renforcer les capacités techniques insuffisantes de l'Afrique en mettant en place des réseaux spécialisés dans les régions ou sous-régions, qui devront mettre l'accent sur les priorités recensées de façon à soutenir la croissance économique et le développement durable du continent africain. Les partenariats africains régionaux et sous-régionaux devraient renforcer leurs liens en matière de collaboration avec les partenaires européens, en vue de contribuer à la pérennité des centres et des réseaux d'excellence existants.

Commerce et intégration

L'intégration commerciale est un élément essentiel du processus plus large d'intégration régionale et de développement. Elle suppose une plus grande cohérence et harmonisation des règles et des régimes commerciaux et passe par une harmonisation progressive des politiques, législations, réglementations et procédures en matière commerciale, douanière et industrielle. Cela nécessite aussi de mettre en place des programmes et des mécanismes permettant d'élaborer des normes ainsi qu'un contrôle de la qualité au niveau régional et panafricain en se référant aux normes internationales. Les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) devraient être une priorité. En effet, le respect des normes internationales relatives aux SPS est un élément essentiel pour faire progresser la compétitivité de l'agriculture africaine. L'amélioration des normes africaines permettra d'accroître l'accès aux marchés internationaux, de promouvoir les échanges Sud-Sud et de diminuer les obstacles au commerce. Une autre

¹ Par exemple dans le cadre de projets COSCAP.

priorité serait les capacités de production des médicaments, dans le respect des règles internationales relatives aux normes de bonne fabrication et des procédures réglementaires efficaces, y compris un contrôle des contrefaçons de médicaments, tout en s'employant à faire en sorte que les prix soient abordables pour tous. Un troisième domaine est l'accès préférentiel au marché des technologies respectueuses de l'environnement.

La coopération dans ces domaines reposera sur un renforcement des relations commerciales bilatérales axées sur le développement entre l'Europe et l'Afrique, par la mise en œuvre des **accords de partenariat économique** (APE) conclus avec les quatre régions africaines (Afrique de l'ouest, Afrique centrale, Afrique de l'est et du sud et le groupe formé par les pays d'Afrique australe), sur un soutien apporté aux entreprises africaines dans les efforts qu'elles déploient pour respecter les normes de l'UE et renforcer leurs capacités de production par une aide pour le commerce accrue, ainsi que sur une coopération dans les domaines de l'élaboration des stratégies d'exportation et du développement des relations entre entreprises. Bien que les APE doivent être signés et mis en œuvre au niveau sous-régional, le dialogue UA-UE présente un intérêt pour l'ensemble du processus d'intégration régionale et de concertation avec les communautés économiques régionales qui se développent. Le processus de mise en œuvre des APE bénéficiera du soutien du 10^e FED et des contributions d'autres acteurs du développement. Dans un souci de cohérence par rapport aux efforts tendant à une plus grande intégration au niveau sous-régional, les initiatives qui visent à assurer une meilleure intégration à l'échelle du continent seront également soutenues.

À l'échelle de la planète, l'UE et l'Afrique s'emploieront à promouvoir une gouvernance économique mondiale et à soutenir les efforts entrepris par l'Afrique pour intégrer l'économie mondiale. On pourrait y parvenir en favorisant la coordination des positions de l'Afrique et de l'UE au sein des instances internationales compétentes. L'UE et l'Afrique devraient s'attacher à unir leurs efforts afin de conclure le Programme de Doha pour le développement dans les meilleurs délais, notamment en recherchant un terrain d'entente pour essayer de résoudre des questions essentielles pour le développement telles que le coton, les réductions des subventions qui faussent les échanges, un plus grand accès aux marchés de tous les membres de l'OMC, la diminution des crêtes tarifaires, l'amélioration des règles antidumping, ainsi que la mise en œuvre de réformes en vue de faciliter les échanges et d'assurer la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, et les accords multilatéraux relatifs à l'aide pour le commerce.

3.4. Autres questions primordiales en matière de développement

Outre les questions de paix et de sécurité, de gouvernance et de droits de l'homme, de commerce et d'intégration régionale, qui doivent toutes être considérées comme essentielles pour le développement, tant en Afrique qu'au sein de l'UE, la stratégie conjointe abordera d'autres questions fondamentales en matière de développement, notamment les suivantes:

Les objectifs du Millénaire pour le développement

Les pays africains n'atteindront les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) que s'ils soutiennent la croissance économique et que si l'Afrique et l'UE intensifient toutes deux leurs investissements, ciblent mieux leurs politiques et tiennent les promesses qui ont été faites. Aider l'Afrique à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement était et reste le principal défi de la politique extérieure et de coopération au développement de l'UE à l'égard du continent.

Il est impératif et urgent de renforcer l'ensemble des systèmes d'**éducation**, à tous les niveaux. La formation des enseignants et leur perfectionnement sont une priorité, de même que la mission consistant à faire en sorte que "l'éducation débouche sur un emploi".

L'enseignement et la formation techniques et professionnels, ainsi que le développement des compétences, doivent être encouragés. Dans le domaine de la **santé**, il convient de promouvoir les stratégies intégrées fondées sur un financement, des ressources humaines et des produits de base appropriés. Les efforts visant à atteindre l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH d'ici 2010 et à faire face à la tuberculose et au paludisme devraient être intensifiés, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants. Il y a également lieu de promouvoir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation. Il est par ailleurs toujours nécessaire de s'attaquer ensemble à la fuite des cerveaux chez les travailleurs de la santé, d'encourager la participation du secteur privé, de renforcer la production des médicaments génériques et leur accès et de soutenir la recherche dans la médecine traditionnelle.

L'Afrique et l'UE devraient aussi renforcer la structure interinstitutionnelle de leurs administrations afin d'intégrer la **question d'égalité entre les femmes et les hommes** dans l'ensemble des stratégies, politiques, programmes et mesures. Elles devraient se pencher sur l'élimination de l'analphabétisme et l'accès sur un pied d'égalité des filles à l'éducation, la féminisation de la pauvreté et l'absence des femmes dans les processus de paix, ainsi que sur la lutte contre les mutilations sexuelles féminines (MSF) et d'autres pratiques traditionnelles préjudiciables.

L'Afrique et l'UE devraient accroître leurs investissements conjoints dans la **jeunesse** africaine et promouvoir les droits des enfants ainsi que l'émancipation des jeunes. Des efforts particuliers devraient être faits pour aider les jeunes et les enfants dans les situations de conflit ou d'après conflit. Toutes ces mesures devraient être appuyées par un financement prévisible à long terme.

Enfin, il conviendrait de promouvoir clairement la dimension culturelle et la diversité culturelle, notamment l'apprentissage des langues, dans le cadre du partenariat UE-Afrique.

Les changements climatiques et l'environnement

L'Afrique et l'UE ont un intérêt commun évident à s'attaquer à la question des changements climatiques. Les changements climatiques compromettent le développement durable et représentent une menace pour la réalisation des OMD. S'il est vrai que tous les pays sont concernés, c'est dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, qui n'ont pas les moyens ni les ressources pour s'adapter aux modifications de leur environnement naturel, que leurs effets se feront sentir le plus rapidement et le plus durement. L'Afrique sera particulièrement touchée, en termes de sécurité alimentaire, de gestion de l'eau et de phénomènes météorologiques extrêmes, comme les sécheresses et les inondations.

La coopération dans ce domaine devrait lier de manière positive l'environnement à la croissance économique et à la création d'emplois. Elle devrait porter sur un large éventail de domaines et de questions interdépendants, notamment la dégradation des sols, la désertification, la gestion durable des forêts, la préservation de la biodiversité, les questions de sécurité biologique, y compris les OGM, la prévention des rejets de déchets toxiques, la gestion des déchets, l'utilisation durable des ressources naturelles, y compris la gestion intégrée de l'eau, la prévention de la surpêche, la gestion des risques liés aux catastrophes, etc.

L'UE devrait soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour renforcer ses capacités, notamment dans le domaine de l'observation météorologique et des systèmes d'alerte rapide. Au niveau mondial, l'UE devrait promouvoir une meilleure répartition géographique des projets menés au titre du Mécanisme pour un développement propre, de manière à aider l'Afrique à bénéficier du marché mondial du carbone.

Énergie

Les deux parties ont pour objectif de renforcer la coopération et la solidarité dans la gestion durable des ressources **d'énergie et d'eau**, à la fois sur le continent africain et entre l'Afrique et l'UE, et de continuer à promouvoir l'accès à l'énergie et à l'eau, la sécurité et la sûreté énergétiques et la coopération régionale.

Compte tenu des défis énergétiques internationaux, l'Afrique et l'UE doivent accorder à l'énergie durable une place encore plus importante dans leurs relations mutuelles. En mai 2007, le Conseil de l'UE et la troïka ministérielle conjointe UE/Afrique ont reconnu cette nécessité et approuvé le processus qui doit conduire à la mise en place du partenariat Afrique-UE dans le secteur de l'énergie, dont le lancement est prévu lors du Sommet UE-Afrique de décembre 2007. Ce partenariat constituera un lieu d'échange où pourront être abordés les défis communs que sont la sécurité énergétique et la diversification des sources d'approvisionnement, l'accès à des services énergétiques abordables, propres et efficaces et les changements climatiques. Il offrira également une base pour promouvoir la mise en place de conditions propices à la mobilisation d'investissements accrus dans les infrastructures énergétiques en Afrique, avec la participation d'autres acteurs essentiels, notamment le secteur privé et les institutions financières internationales. Enfin, il permettra de trouver la manière d'associer les donateurs émergents au dialogue sur le développement du secteur de l'énergie durable en Afrique. L'UA a un rôle important à jouer dans la définition du partenariat dans le secteur de l'énergie.

Agriculture

Dans le domaine connexe de l'agriculture, l'UE devrait veiller à la cohérence de l'action en matière de développement, promouvoir la sécurité et la sûreté alimentaires, renforcer les capacités du secteur agricole, encourager la diversification dans les zones rurales, lutter contre la grippe aviaire, promouvoir les systèmes de gestion des risques et d'alerte rapide, renforcer les capacités par rapport aux normes sanitaires et phytosanitaires internationales, soutenir les réformes institutionnelles et renforcer la recherche agricole axée sur le développement. Un nouveau partenariat UE-UA relatif au développement du secteur de l'agriculture appuiera le programme de travail de l'Afrique dans ce domaine, tel qu'il est défini dans le Programme global de développement agricole de l'Afrique (CAADP). Il s'agit notamment de mettre l'accent sur l'amélioration de la gouvernance dans le secteur de l'agriculture et de soutenir le renforcement des capacités des organisations africaines publiques et privées qui jouent un rôle dans le secteur, en particulier au niveau régional et à l'échelle du continent. Cela consiste également à participer de manière énergique au programme de recherche agricole de l'Afrique, dont la coordination est assurée par le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA).

Emploi

Les questions d'emploi, et notamment le manque d'emplois décents en Afrique, devraient être abordées de manière conjointe; la priorité doit être donnée à la création d'emplois utiles dans

l'économie formelle, à l'amélioration des mauvaises conditions de vie et de travail et à l'intégration de l'économie informelle dans l'économie formelle. Il convient d'encourager les investissements dans le développement du secteur privé, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes. L'UE et l'Afrique devraient mettre la technologie au service de l'emploi et faire en sorte que les travaux d'infrastructures créent des emplois, qualifiés aussi bien que non qualifiés, pour les Africains.

Migration et mobilité

La migration et la mobilité sont intimement liées à l'histoire du développement humain et devraient être traitées comme des phénomènes potentiellement positifs. L'UE et l'Afrique devraient poursuivre et mettre en œuvre des politiques et des programmes qui tiennent compte de toutes les dimensions pertinentes des migrations, y compris la **migration circulaire**. Ces efforts devraient contribuer à faciliter la migration et la mobilité légales, en vue de soutenir le développement socio-économique des pays d'origine et des pays d'accueil. Ils devraient promouvoir les liens entre migration et développement; optimiser les avantages en termes de développement que procurent les envois de fonds; encourager la participation des diasporas; apporter une assistance aux réfugiés et aider les pays d'Afrique à renforcer leur capacité à gérer les migrations. L'Afrique et l'UE devraient également faire face ensemble aux effets indésirables des migrations tels que la fuite des cerveaux dans des secteurs sensibles comme la santé et l'éducation. L'Afrique et l'UE doivent approfondir leur dialogue franc et constructif en faisant progresser la mise en œuvre de la déclaration de Tripoli, qui prévoit un programme complet pour une action commune dans le domaine des migrations et du développement. Elles devraient lutter conjointement contre l'immigration illégale, domaine dans lequel la coopération doit être renforcée, notamment par la coopération en matière de retour et de réadmission, lutter contre la traite des êtres humains, et protéger les victimes.

L'UE a déjà intensifié son **dialogue** avec les institutions et les pays africains sur les questions relatives aux migrations, sur la base de l'Approche globale sur la question des migrations et de la stratégie de l'UE pour l'Afrique. S'appuyant sur les conférences sur les migrations et le développement qui se sont tenues à Rabat et à Tripoli en juillet et en novembre 2006, le dialogue se concentre sur les niveaux continental (UE - Afrique), régional (UE - CEDEAO par exemple) et national. Le dialogue sur les migrations avec les États ACP a déjà été entamé dans de nombreux pays, à la fois dans le cadre de la programmation du développement (9^e et 10^e FED) et dans celui du dialogue politique prévu aux articles 8 et 13, lorsqu'il existe. Des missions spécifiques de l'UE sur les migrations sont actuellement envoyées auprès des principaux pays africains concernés, avec l'objectif d'examiner un large éventail de questions d'intérêt mutuel dans le domaine des migrations, pour déboucher sur une coopération accrue sur le plan pratique, dans un esprit de partenariat; elles sont conçues pour étayer un processus installé, en s'appuyant sur le mécanisme existant de l'accord de Cotonou. L'UE et l'Afrique devront renforcer leur coopération dans la mise en œuvre du plan d'action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, adopté en 2006 lors de la conférence ministérielle de Tripoli.

Ressources financières et cohérence des politiques

Pour parvenir aux résultats énoncés dans les chapitres précédents, les partenaires devraient mettre en œuvre sans tarder des mécanismes d'aide plus prévisibles et moins instables **axés sur les résultats**. L'UE doit respecter et mettre en œuvre les engagements ambitieux qu'elle a pris en faveur d'une augmentation du **niveau de l'aide**. Le sommet de Lisbonne sera

l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis et de prendre les mesures appropriées nécessaires pour garantir la mise en œuvre en temps voulu des engagements en matière d'aide.

Des efforts supplémentaires seront déployés au sein des enceintes existantes pour alléger la **dette** des pays africains. De même, l'UE et l'Afrique devront respecter et appliquer la déclaration de Paris concernant **l'efficacité de l'aide**. Il demeure nécessaire de promouvoir l'alignement et l'harmonisation des instruments d'octroi de l'aide et de passer du soutien aux projets à l'appui budgétaire. La prévisibilité de l'aide devrait être encouragée et l'UE devrait limiter les conditions applicables et s'orienter vers une aide axée sur les résultats (en établissant un lien clair avec les indicateurs des objectifs du Millénaire et les performances obtenues). Dans ce contexte, l'UE et l'Afrique devraient également améliorer et renforcer leur coopération dans le domaine des statistiques, de façon à ce que les politiques et les décisions soient prises sur la base de données précises.

Il est admis que la coopération au développement ne suffit pas à elle seule pour réaliser ces objectifs et que les politiques qui n'ont pas trait à l'aide au développement doivent être, de part et d'autre, plus axées sur la réalisation des OMD, notamment en renforçant la **cohérence des politiques au service du développement**. Pour ce faire, l'UE et l'UA devraient examiner la manière de renforcer la cohérence entre les politiques et les initiatives ayant des objectifs en matière de développement, en s'appuyant sur une plus grande mobilisation de part et d'autre.

4. ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE ET INSTRUMENTS

À l'heure où l'UE et l'Afrique s'engagent dans un nouveau partenariat stratégique, il conviendrait de saisir l'occasion de réfléchir ensemble à ce que pourrait être une architecture institutionnelle adaptée permettant d'avoir sur toutes les questions d'intérêt commun un échange et un dialogue approfondis, et encourageant ce dialogue et cet échange. Les niveaux auxquels aurait lieu cette interaction, les formes qu'elle prendrait et la fréquence des réunions devraient être directement liés aux ambitions du partenariat et aux résultats concrets susceptibles d'être obtenus lors de ces réunions.

Des sommets UE-Afrique à intervalles réguliers

À l'avenir, à compter du sommet de Lisbonne, des réunions des chefs d'État et de gouvernement devraient être organisées tous les deux ans. Les sommets traduisent l'importance que les deux parties attachent à leurs relations. Ils permettent de faire le point et de donner des orientations politiques. De toute évidence, l'absence de sommet entre l'UE et l'Afrique depuis plus de sept ans a conduit à un essoufflement de leurs relations. Depuis le sommet du Caire en 2000, l'Afrique a connu des évolutions positives majeures, qui ont eu un retentissement considérable sur les intérêts européens, et l'Europe a pris des initiatives importantes pour l'Afrique sans pouvoir en faire état au niveau d'un sommet.

L'Union africaine

L'une des évolutions les plus importantes intervenues en Afrique a été l'émergence de l'Union africaine, qui est pour l'UE un interlocuteur naturel sur les questions continentales et son partenaire institutionnel le plus important lorsqu'il s'agit de faire progresser des programmes communs. C'est pourquoi la future architecture institutionnelle devrait être centrée sur l'UA. Cette approche exige des institutions fortes qui investissent notamment dans leur capacité à interagir les unes avec les autres. L'UE devrait donc affecter les ressources nécessaires et

adapter ses structures organisationnelles. L'ouverture d'une **délégation de l'UE** auprès de l'UA à Addis-Abeba représentera une étape importante dans cette direction. Par ailleurs, l'UE devrait aider l'UA dans sa réforme institutionnelle mais également - si une demande en ce sens lui est adressée - contribuer au renforcement de sa capacité institutionnelle d'interaction avec l'UE.

Troïkas UE-UA

Tant l'UE que l'UA sont des organisations comportant divers acteurs qui doivent être pris en compte dans l'architecture institutionnelle du partenariat. Conciliant efficacité et participation ouverte à tous, la **troïka** est le format le plus approprié pour mener le dialogue de part et d'autre. Cependant, on pourrait parfois opter pour une formation de troïka plus ouverte afin de tenir compte de la diversité des États de l'UA et de leurs différents niveaux d'engagement. Le format de la troïka s'appliquerait également, en principe, aux réunions au niveau des hauts fonctionnaires et des experts.

Compte tenu de cette approche "en troïka" et de l'intensification prévue de la coopération avec l'UA, il conviendrait d'envisager une révision de la structure et des méthodes de travail des **groupes du Conseil** chargés des questions africaines au sein de l'UE. Pour ce faire, il y aurait lieu de prendre en compte l'expérience du groupe ad hoc constitué pour élaborer la stratégie conjointe UE-Afrique.

Moteurs du partenariat, les deux Commissions devraient jouer un rôle central. Elles devraient poursuivre et renforcer encore leur coopération, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil de l'UE, au sein du **groupe de travail spécial UE-UA**, et organiser des réunions à intervalles réguliers pour faire avancer le programme de travail du partenariat stratégique.

Une architecture rationalisée

Le partenariat euro-africain s'exercera aux niveaux mondial, continental, régional, national et local. L'un des défis consiste notamment à simplifier le cadre institutionnel de l'**intégration régionale** et son articulation avec les APE. Les Communautés économiques régionales (CER) jouent un rôle important pour le programme d'intégration politique et économique du continent et devraient demeurer des partenaires clés de l'UE en Afrique. Il conviendrait d'examiner avec l'UA la manière dont les APE, les CER et les organisations sous-régionales peuvent être intégrées dans la future architecture institutionnelle, tout en réduisant au minimum les doubles emplois et les conflits de mandat entre les entités concernées.

Une participation ouverte à tous est également indispensable en ce qui concerne le seul des partenaires majeurs de l'UE en Afrique qui n'est pas membre de l'UA: **le Maroc**. Si l'UA est appelée à jouer un rôle central dans le partenariat stratégique, il conviendra de trouver des moyens de garantir une participation appropriée du Maroc dans l'architecture institutionnelle. La formation de troïka ouverte au niveau des hauts fonctionnaires et des experts pourrait également permettre de résoudre ce problème.

Des institutions démocratiques

L'architecture institutionnelle devrait également renforcer la structure formelle du dialogue entre les institutions et les organes de l'UE et de l'UA, en particulier entre les institutions qui représentent les populations des deux continents, le **Parlement européen** et le **Parlement panafricain**. Dans ce contexte, il y a lieu de saluer le fait que le Parlement européen élabore

actuellement son propre rapport d'initiative sur la stratégie conjointe, et qu'il travaille étroitement avec le Parlement panafricain sur cette question, notamment par le biais de l'organisation éventuelle d'une session conjointe du Parlement européen et du Parlement panafricain à Lisbonne pendant la période préparatoire au sommet UE-Afrique. Le Parlement panafricain - qui fait partie de l'architecture institutionnelle de l'Union africaine - représente pour la gouvernance démocratique en Afrique une voix prometteuse et légitime et mérite le soutien de l'ensemble des acteurs de l'UE.

La coopération entre les partenaires socio-économiques devrait également être renforcée de part et d'autre, notamment par le dialogue entre le Comité économique et social de l'UE et le Conseil économique, social et culturel de l'UA. Ce dialogue devrait compléter et/ou alimenter le dialogue institutionnel au sein de la troïka UE-UA. Il conviendrait d'envisager la mise en place de mécanismes d'échange entre les parties prenantes concernant l'UE pour parvenir à une coordination, une cohérence et une compatibilité maximales des politiques et des approches de l'UE.

La société civile

Pour pouvoir mettre en place un partenariat axé sur les personnes, il est nécessaire de définir, au sein du partenariat institutionnel, un espace approprié et de premier plan pour la société civile et les autres parties prenantes non-gouvernementales. L'UE et l'UA devraient inviter la société civile à formuler des propositions sur la meilleure façon d'y parvenir. Dans le même temps, les institutions demeureront responsables de la mise en œuvre des objectifs et des actions arrêtés dans le cadre de la stratégie conjointe.

Pour faciliter ces contacts entre les peuples, l'UE et l'Afrique devraient encourager et étendre les accords de **jumelage** dans les secteurs pertinents. Pour que ces accords fonctionnent, les deux parties devraient œuvrer en faveur de l'assouplissement des conditions d'entrée – y compris des exigences en matière de visas – des personnes participant à ces programmes.

L'un des éléments clés dans ce contexte est la **dimension culturelle** de la coopération avec l'Afrique, qui devrait être abordée dans le cadre de l'agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation, comme le propose la communication de la Commission de mai 2007 sur ce thème. À cet égard, l'UE et l'Afrique devraient donner la priorité au nouveau rôle de la diversité culturelle, notamment dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, en particulier par le biais du Fonds culturel UE-ACP (qui sera financé par le 10^e FED).

La stratégie conjointe devrait rester un **cadre permanent** pour la poursuite du dialogue avec les parties prenantes dans l'UE et en Afrique au cours des années à venir. Les organisations de la société civile et les parlementaires peuvent alors jouer un rôle clé dans le suivi de la mise en œuvre des politiques et des engagements africains et européens énoncés dans la stratégie conjointe UE-Afrique. Les discussions sur la manière d'organiser et de gérer un tel cadre en sont encore à un stade peu avancé et se poursuivront - avec les parties prenantes concernées - au cours des tout prochains mois.

5 INSTRUMENTS

Le sommet de Lisbonne adoptera une stratégie conjointe UE-Afrique qui fixera les orientations et les principales lignes directrices du nouveau partenariat euro-africain. La

stratégie conjointe sera un document relativement court, axé sur le long terme, qui fera l'objet d'un réexamen régulier.

Suivi des progrès accomplis au niveau politique: les plans d'action

La stratégie conjointe sera mise en œuvre par des plans d'action successifs, dont le premier sera adopté à Lisbonne et couvrira la période allant jusqu'au prochain sommet. Ces plans d'action porteront donc sur des périodes de deux ans et recenseront les principales priorités politiques, ainsi que les engagements, les programmes et les actions qui seront nécessaires pour les mettre en œuvre. Les plans d'action devraient devenir pour les chefs d'État et de gouvernement des instruments politiques permettant d'évaluer aisément les succès et les échecs et, le cas échéant, d'insuffler un nouvel élan politique aux efforts conjoints déployés dans les domaines clés, ou de les réorienter.

Concrétiser les objectifs: les instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie conjointe et les initiatives à élaborer dans ce cadre seront financées par les instruments financiers existants, tels que le FED, le règlement (CE) n° 1638/2006 arrêtant des dispositions générales instituant un instrument européen de voisinage et de partenariat et les programmes thématiques prévus dans le règlement (CE) n° 1905/2006 portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement, et par les institutions financières de l'UE, telles que la BEI, qui apporteront chacun leur contribution de manière équilibrée. Afin de garantir l'utilisation efficace de ces instruments dans le cadre de cette coopération UE-Afrique novatrice, leur cohérence et leur complémentarité sera garantie et, dans la mesure du possible, complétée par des contributions supplémentaires des États membres.

En outre, l'UE devrait commencer rapidement à élaborer un concept sur la manière - ainsi qu'il est stipulé dans les grandes orientations de la stratégie conjointe - *de travailler ensemble dans le but d'adapter progressivement aux besoins et aux objectifs du partenariat les politiques, les cadres juridiques et financiers pertinents, ainsi que les instruments et mécanismes de coopération pertinents*. Un partenariat stratégique ne nécessite pas seulement une volonté politique et des objectifs communs; pour être solide et crédible il doit également disposer de ressources financières suffisantes allouées, programmées et versées d'une manière cohérente avec l'architecture institutionnelle globale du partenariat.

Au-delà des stéréotypes: faire connaître les avantages du partenariat

Le succès de la coopération UE-Afrique dépend non seulement de son contenu mais également de la manière dont on la fait connaître et dont elle est perçue. Là encore, le défi consiste à s'affranchir des anciens schémas et à transmettre les bons signaux aux acteurs non-institutionnels de la société civile, du monde du commerce et au-delà. Si l'UE veut véritablement travailler avec l'Afrique comme avec un partenaire d'égal à égal nous devons nous affranchir du stéréotype qui consiste à considérer l'Afrique comme un continent en crise permanente.

Un partenariat fondé sur des intérêts mutuels et complémentaires implique que de part et d'autre on fasse passer le message que nous devrions mieux tirer partie des possibilités qu'offre l'autre continent. L'appel légitime à une aide supplémentaire en faveur des plus démunis doit s'inscrire dans un contexte plus large qui tienne compte de la diversité et de la richesse des ressources humaines et naturelles de l'Afrique. C'est pourquoi le lancement de la

stratégie conjointe UE-Afrique lors du sommet de Lisbonne devrait s'accompagner d'efforts importants visant à favoriser une compréhension plus grande et largement partagée des fondements du partenariat euro-africain et des avantages considérables qui peuvent en résulter.